

|  |  |
|--|--|
| <b>CADRE<br/>ADMINISTRATION</b><br>Ne rien remplir | Certificat médical (tous les 3 ans) : <input type="checkbox"/>   |
|  | Questionnaire de santé (tous les ans) : favorable <input type="checkbox"/>   |
|  | Paiement : espèce <input type="checkbox"/> ou chèque <input type="checkbox"/> / encaissé <input type="checkbox"/> / exempté <input type="checkbox"/> |
|  | Licence : demande faite <input type="checkbox"/> / talon donné <input type="checkbox"/>  |
|  | Fiche enregistrée dans la base de données : <input type="checkbox"/>   |
|  | Passeport neuf donné : <input type="checkbox"/> <i>Pour les nouveaux adhérents</i>   |
|  | Autorisation parentale pour les mineurs : <input type="checkbox"/>   |

Merci de compléter les informations ci-dessous

| INFORMATIONS PERSONNELLES |  |   |  |
|---------------------------|--|---|--|
| NOM                       |  | Date<br>d'inscription                         |  |
| PRENOM                    |  |   |  |
| Adresse                   |  |   |  |
| Code postal               |  | Ville   |  |
| Date de<br>naissance *    |  | Lieu de<br>naissance                          |  |
| N° de téléphone           |  | N° de mobile                                  |  |
| E-mail*                   |  | Profession                                    |  |
| Cheminot ou ayant droit   |  | Oui Non<br><i>(Barrer la mention inutile)</i> |  |

|               | Année<br>de début | N°<br>licence | Grade actuel<br>et date d'obtention | Diplômes Enseignement<br>N° et date obtention |
|---------------|-------------------|---------------|-------------------------------------|---|
| <b>Aïkido</b> |                   |               |                                     |   |

| CERTIFICAT MEDICAL   |  |
|--|--|
| <b>1- C'est ma première licence au dojo<br/>ou j'ai un Certificat de plus de 3 ans.</b>                                | <b>2- C'est un renouvellement de licence<br/>j'ai un Certificat Médical datant de<br/>moins de 3 ans</b>   |
| Je dois fournir un certificat médical de non<br>contre indication à la pratique de l'Aïkido<br><i>(Document joint)</i> | Je dois remplir un questionnaire de santé<br><i>(à demander aux Membres du Bureau).</i><br><br>A- <i>J'atteste avoir répondu <b>NON</b> à toutes les<br/>questions</i> <input type="checkbox"/><br><br>B- <i>j'ai répondu <b>OUI</b> à au moins une<br/>question, je dois fournir un Certificat<br/>Médical de non contre indication à la<br/>pratique de l'Aïkido (Document joint)</i> <input type="checkbox"/> |

**FRAIS INSCRIPTION**

| <b>AIKIDO</b>                         | (adhésion club et cours) | (licence F.F.A.B) | <b>TOTAL</b> |
|---------------------------------------|--------------------------|-------------------|--------------|
| Adultes cheminots / étudiants +13 ans | 134 €                    | 36 €              | 170 €        |
| Adultes                               | 159 €                    | 36 €              | 195 €        |
| Dirigeants ou enseignants             |                          |                   | Gratuit      |
| 8-13 ans *                            | 69 €                     | 26€               | 95 €         |
| <b>Votre cotisation</b>               |                          |                   | ... €        |

*Possibilité de payer en 3 fois (donner les 3 chèques et indiquer au dos les dates d'encaissement)*

Merci d'effectuer votre règlement par chèque à l'ordre de « **A.S.C.R Aïkido** »

(\*) Pour les mineurs, remplir la fiche autorisation parentale en document joint au dossier ou à demander aux Membres du Bureau.

(Merci de nous aider à améliorer notre communication : cochez la case et complétez)

- Site du club WWW.AIKIDO-RENNES.FR
- Internet (autre que le site du club) ; nom du site : .....
- Facebook
- Autres ; précisez : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux membres du Conseil d'Administration de l'association.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez contacter le bureau de l'association.

J'autorise  je n'autorise pas , l'association ai **ASCR RENNES** à utiliser toute photo ou vidéo sur lesquelles je serai, à des fins de communication interne et/ou externe (exemple affiche, marque page, dvd...) pour la promotion de l'association.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement interne de l'association et à m'y conformer durant tout le temps que je serai adhérent à l'association.

A Rennes le .....

Signature

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné-e Dr. ....

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme / Mlle :

.....

Né-e le ..... / ..... / ..... et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique de l'Aïkido.

Fait à .....

Le .....

Cachet et signature du médecin :

AUTORISATION PARENTALE

PRATIQUANT :

NOM : .....

PRENOM : .....

Sexe : ..... Né le : .....

*Le reste est complété dans la fiche d'inscription*

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Sujet à l'asthme\* : oui non

Allergies\* : oui non lesquelles : .....

Informations particulières à connaître en cas d'accident :

.....  
.....  
.....

PARENTS :

NOM DU REPRESENTANT LEGAL : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

TEL : .....

PROFESSION DU PERE : .....

PROFESSION DE LA MERE : .....

SITUATION FAMILIALE : marié(e) / veuf(ve)/divorcé(e) /séparé(e) célibataire / vie maritale

A qui a été confiée la garde de l'enfant .....

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) ..... représentant légal de l'enfant agissant en qualité de ..... autorise mon enfant ..... à pratiquer l'Aïkido au sein de l'Association **ASCR RENNES** et à participer à toutes les activités organisées par cette association pour la saison : **2018/2019**

Je dégage l'association de toute responsabilité d'encadrement en dehors des cours.

J'ai bien noté que la responsabilité de l'Association **ASCR RENNES** est engagée à partir du moment où l'enfant est remis en main propre, au début du cours, à un des responsables présent de l'association.

Cette responsabilité prend fin à 19h00 au moment de la fin du cours. Je prends donc mes dispositions pour la prise en charge de l'enfant en dehors des cours.

Fait à ....., le .....

Signature

**Art 1 Remboursement du Directeur Technique et des assistant·e·s :**

L'association s'engage à couvrir les frais (approuvés par le C.A) des enseignant(e)s bénévoles, dans le cadre de leur formation continue en Aïkido comprenant : tous leurs frais de stage, leurs repas, leurs cours, leurs déplacements et l'hébergement. Également seront pris en charge tous frais inhérents à leurs passages de grades Dan fédéraux, aikikaï ou d'association dont nous sommes adhérents.

**Art 2 Remboursement du Président de l'association :**

L'Association s'engage à couvrir les frais du président (ou de son (sa) représentant· désigné·e par lui-même ou par le C.A) lors de ses représentations de l'association comprenant : son repas du midi, son stage et son déplacement et hébergement le cas échéant.

**Art 3 Prise en charge des frais de port :**

Le C.A s'engage à payer les frais de port lors de commandes groupées d'équipements pour les adhérents en leur permettant de bénéficier de la remise qui peut être attribuée par le fournisseur. Cependant le C.A se réserve le droit de ne pas commander dans le cas où les frais de port dépassent le prix de la commande. Une commande est dite « groupée » lorsqu'elle est validée par le C.A.

**Art 4 Présence au Dojo :**

Il est rappelé que toute présence au dojo en dehors des heures de cours doit être préalablement autorisée par le C.A.  
Le C.A déclinera toute responsabilité en cas d'accident. En outre, seuls les membres du C.A et les enseignant(e)s seront responsables de la fermeture du dojo le soir après les cours.

**Art 5 Frais d'Animations :**

Le C.A s'engage, selon sa décision, à prendre en charge toute ou partie des frais d'animations du club au cours de saison dont les principales sont : Pot de l'AG Ordinaire, Galette des rois, démonstrations...

**Art 6 Frais de stage pour les adhérents :**

Le C.A s'engage après accord à rembourser intégralement le premier stage effectué ainsi que les stages de préparation spécifiques aux grades et aux diplômes d'enseignement (à l'exception des stages organisés par le club). Les repas, les frais de déplacement ainsi que les frais d'hébergement ne sont pas remboursés (sauf avis contraire du C.A).

**Art 7 Frais d'inscription en cours d'année :**

Les frais seront calculés au prorata des mois restant dans la saison, l'année comprenant 10 mois de cours. Cependant la cotisation ne pourra être inférieure au prix de la licence.

**Art 8 Hygiène et propreté sur le tatami :**

l'accès au tatami doit se faire avec une hygiène et propreté irréprochable (ongles propres, kimono lavé, les petites plaies doivent être recouvertes au préalable d'un pansement...). Le port des bijoux (bagues, montres, bracelets, boucles d'oreilles pendantes) est interdit sur le tatami. Le port des zoris est obligatoire entre les vestiaires et le tatami.

Le nonrespect des règles d'hygiène se verra sanctionné par le refus d'accéder au cours à la discrétion de l'enseignant ou d'un membre du C.A.

**Art 9bis - Limitation d'accès et exclusion**

Les membres du CA et/ou l'enseignant peuvent à tout moment refuser l'accès (ou exclure du cours) à un.e adhérent.e qui aurait un comportement jugé contraire aux principes de l'Aïkido : comportement agressif, violent ou dangereux pour lui-même ou ses partenaires, propos et comportements explicitement racistes, sexistes ou homophobes, refus de pratiquer avec un.e partenaire, comportements ou propos contraires aux bonnes mœurs, etc.

De même, les membres du CA et/ou l'enseignant peuvent à tout moment refuser l'accès (ou exclure du cours) à un.e adhérent.e qui n'aurait pas rempli les conditions administratives de la pratique sportive : absence de certificat médical, non-paiement de la cotisation, etc. En cas de dépassement du nombre maximal de personnes dans le dojo (règles de sécurité incendie), l'enseignant et /ou les membres du CA devront limiter l'accès aux adhérents et/ou leur accompagnateur en fonction de leur ordre d'arrivée.

**Art 11 – Propreté et respect des lieux :**

Le Dojo est la propriété de la SNCF, d'autres Associations sportives y ont accès. Dans un souci de bonne cohabitation avec ces dernières, il est impératif de respecter les locaux, les horaires et matériels mis à notre disposition et de veiller à laisser les lieux propres.ASCR